

Conditions générales de vente du 20.03.2025 de l'entreprise LB Production représenté par Ludovic Brochard.

1. Contrat et Réservation

- a) Toute réservation est confirmée par la signature du devis établi par l'entreprise, accompagnée du premier virement de réservation et du respect de l'échéancier. En cas de non-respect de cet échéancier, l'entreprise ne pourra garantir ses engagements.
- b) Échéancier de paiement :
 - Premier virement de 30 % du montant total à la réservation.
 - Second virement de 20 % du montant total, à effectuer un mois avant la prestation.
 - Troisième virement de 50 % restants, à réception au plus tard la veille de la prestation (date indiquée sur le devis).
- c) En cas de non-respect de l'échéancier, LB Production se réserve le droit d'annuler le contrat et la prestation, sans remboursement possible.
- d) La signature du devis implique l'acceptation des présentes conditions générales. Une fois signé, ce contrat engage les deux parties après réception du mail de confirmation de réservation.
- e) Le client doit informer l'entreprise du lieu, des horaires et des conditions spécifiques de l'établissement ou du terrain où se déroulera l'événement.
- f) Toute modification ou annulation des paramètres du devis doit être signalée au plus tard 30 jours avant l'événement. Passé ce délai, la demande pourra être refusée ou entraîner une annulation du contrat si aucun compromis n'est trouvé.

2. Conditions de Paiement

- a) Les règlements sont acceptés uniquement par virement bancaire, chèque ou espèces.
- b) Aucun versement effectué ne pourra être remboursé.
- c) Toute heure supplémentaire réalisée sera facturée et devra être réglée sous 7 jours.
- d) En cas de retard de paiement, une pénalité équivalente à trois fois le taux d'intérêt légal sera appliquée, assortie d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement.
- e) En cas d'impayé, après relance et mise en demeure, LB Production pourra engager une procédure d'injonction de paiement auprès du tribunal compétent, les frais étant à la charge du client.
- f) Une TVA de 20 % pourra être appliquée si l'entreprise y est soumise à la date de facturation.
- g) Aucun escompte pour paiement anticipé.
- h) Le solde est à régler selon la facture émise à la date de validité du devis. En cas de retard, des pénalités s'appliqueront conformément au décret 2009-138 du 9 février 2009.

3. Location

- a) Documents requis pour toute location :
 - Une pièce d'identité et un justificatif de domicile.
 - Le règlement intégral de la location.
 - Un chèque de caution, fixé selon la valeur du matériel loué, restitué après vérification du matériel.
- b) LB Production se réserve le droit de remplacer certains équipements par des modèles équivalents.
- c) Le matériel reste la propriété exclusive de LB Production et ne peut être ni cédé ni sous-loué.
- d) Toute sortie du matériel hors du territoire national doit être signalée dès la réservation.
- e) Le matériel doit être retourné propre et en parfait état de fonctionnement. Le client est invité à le tester avant son retrait.
- f) Le montage et le démontage sont à la charge du client, sauf si le service d'un technicien est inclus dans le devis.
- g) Tout matériel manquant ou endommagé sera facturé à sa valeur d'achat.
- h) En cas de non-restitution dans les délais prévus, le chèque de caution sera encaissé.

4. Prestations

- a) Pour les prestations en extérieur, LB Production se réserve le droit d'annuler en cas de conditions météorologiques défavorables (vent >30 km/h, pluie ou humidité >80 %, températures <10 °C ou >35 °C). Dans ce cas, l'acompte ne sera pas remboursé, mais aucun solde supplémentaire ne sera exigé.
- b) Les prestations DJ incluent un minimum de 5 heures. Aucun remboursement n'est prévu pour une durée inférieure. Une heure supplémentaire peut être ajoutée avec l'accord des deux parties et selon le tarif indiqué sur le contrat.
- c) Les frais de transport sont de 0,70 €/km avec Bouaye (44830) en point de départ. Des frais supplémentaires peuvent s'appliquer pour les longs trajets (pour péage, hébergement, restauration, etc.).
- d) L'installation du matériel est assurée par nos équipes, sous la responsabilité de l'entreprise.
- e) Aucun remboursement ne sera accordé pour du matériel prévu sur le devis et apporté mais non utilisé lors de l'événement.

5. Conditions des Services

- a) Le client doit assurer un accès facilité pour l'installation, le montage et le démontage du matériel.
- b) Tout retard dû au client ou à un tiers ne pourra modifier les horaires de prestation.
- c) Pour toute prestation de plus de 6 heures, un repas chaud et de l'eau potable doivent être fournis pour chaque membre de l'équipe. En cas de non-respect, une pause repas d'une heure sera prise et facturée au client (30€ de repas/agent)
- d) L'organisateur doit s'assurer du respect des conditions techniques prévues au contrat. En cas de manquement, certaines prestations pourraient ne pas être réalisées.
- e) En cas de menace, violence, dégradation volontaire ou non-respect envers un membre de l'équipe, LB Production pourra interrompre immédiatement la prestation sans remboursement. Une plainte pourra être déposée.

6. Offre Partenaire

Si une remise partenaire est accordée, le client s'engage à promouvoir activement LB Production via :

- L'apposition de notre logo sur ses supports de communication.
- La mention de l'entreprise dans ses communiqués de presse.
- L'identification de LB Production sur les réseaux sociaux liés à l'événement.
- L'affichage publicitaire de LB Production durant l'événement.

En cas de non-respect, la remise initialement accordée pourra être refacturée.

7. Responsabilité et Assurances

- a) Le client assume la responsabilité du matériel loué dès sa prise en charge. Une assurance personnelle est recommandée.
- b) Toute modification, réparation ou déplacement du matériel sans accord préalable est interdit.
- c) Si le service de technicien est inclus, LB Production assume la responsabilité du matériel et est couvert par son assurance responsabilité civile professionnelle.
- d) L'installation électrique fournie par le client doit être conforme aux normes en vigueur. Tout dommage causé par une défaillance électrique sera à la charge du client.
- e) L'organisateur est responsable des démarches administratives nécessaires (SACEM, autorisations locales, sécurité du public, etc.).
- f) LB production, n'est en aucun cas responsable en cas de défaillance matériel ou électrique tiers, ou un défaut organisationnel.
- g) En cas d'événement de nature exceptionnel (type COVID...) LB Production mettra en place des circulaires avec ne nouvelles conditions.

8. Litiges et Juridiction

- a) Le ou les clients mentionnés sur le devis sont considérés comme les organisateurs responsables de l'événement.
- b) Le présent contrat est régi par la loi française. En cas de litige, la juridiction compétente sera le tribunal de commerce du lieu de la prestation.
- c) Toute réclamation doit être envoyée par mail sous 7 jours après l'événement.
- d) Toute demande de remboursement ou dédommagement sera étudiée et traitée sous 30 jours.
- e) LB Production conserve l'historique des musiques diffusées et des preuves vidéo pendant une semaine avant suppression.